



# Assemblée générale

Distr. générale  
20 mai 2013  
Français  
Original : anglais

---

## Soixante-septième session

Point 14 de l'ordre du jour

**Application et suivi intégrés et coordonnés des textes  
issus des grandes conférences et réunions au sommet  
organisées par les Nations Unies dans les domaines  
économique et social et dans les domaines connexes**

### **Lettre datée du 9 mai 2013, adressée au Secrétaire général par le Représentant permanent de la Mongolie auprès de l'Organisation des Nations Unies**

J'ai l'honneur de vous faire tenir ci-joint le texte du document intitulé « Déclaration d'Oulan-Bator – Réalisations de la Communauté et défis mondiaux », adopté par la septième Conférence ministérielle de la Communauté des démocraties, qui s'est tenue à Oulan-Bator, le 29 avril 2013 (voir annexe).

Je vous serais reconnaissant de bien vouloir faire distribuer le texte de la présente lettre et de son annexe comme document de l'Assemblée générale, au titre du point 14 de l'ordre du jour.

Le Représentant permanent de la Mongolie  
auprès de l'Organisation des Nations Unies  
(*Signé*) Od Och

---

\* Nouveau tirage pour raisons techniques (4 juin 2013).



**Annexe à la lettre datée du 9 mai adressée au Secrétaire général par le Représentant permanent de la Mongolie auprès de l'Organisation des Nations Unies**

**Déclaration d'Oulan-Bator**

**Réalisations de la Communauté et défis mondiaux**

*Nous, les participants à la septième Conférence ministérielle de la Communauté des démocraties, tenue à Oulan-Bator (Mongolie), le 29 avril 2013,*

*Réaffirmant* notre attachement indéfectible et notre entière adhésion aux buts et principes énoncés dans la Déclaration de Varsovie du 27 juin 2000, portant création de la Communauté des démocraties, et aux décisions ministérielles prises ultérieurement par la Communauté,

*Réitérant* les obligations que nous impose la Charte des Nations Unies et notre allégeance commune aux principes et à l'esprit de la Déclaration universelle des droits de l'homme et, le cas échéant, aux autres instruments internationaux pertinents,

*Réaffirmant* que la démocratie, le développement et le respect de tous les droits de l'homme et libertés fondamentales sont interdépendants et se renforcent mutuellement,

*Exprimant de nouveau* notre conviction que la démocratie est la forme de gouvernement la mieux à même de défendre et protéger les droits de l'homme, les libertés fondamentales et l'état de droit pour tous, de renforcer la paix et de favoriser la prospérité,

*Constatant* que les droits de l'homme, la démocratie et l'état de droit sont consolidés lorsque les États s'efforcent d'éliminer la discrimination sous toutes ses formes et s'emploient à assurer la pleine participation des femmes, sur un pied d'égalité avec les hommes, à tous les aspects de la vie politique, sociale et économique,

*Soulignant* qu'il importe de veiller à ce que les gouvernements agissent dans la transparence, dans le souci de répondre aux besoins et avec efficacité, et à ce qu'ils rendent compte de leurs actes à leur peuple, et à ce que chacun jouisse concrètement des bienfaits que procure une société libre et ouverte, fondée sur des institutions démocratiques, le respect de l'être humain, la diversité, le pluralisme et l'état de droit,

*Réaffirmant* le rôle important que jouent chaque citoyen et la société civile lors de l'élaboration des politiques et de la prise des décisions, et dans l'amélioration de la qualité, de la légitimité et de l'efficacité des démocraties,

*Nous félicitant* d'avoir vu naître, depuis la Conférence ministérielle de Vilnius en 2011, des tendances démocratiques positives dans plusieurs régions du monde, telles que la tenue de plus en plus fréquente d'élections libres et régulières,

*Prenant note avec satisfaction* du respect croissant des valeurs démocratiques dans plusieurs régions du monde, notamment des premières initiatives prises dans ce

sens en Afrique du Nord et au Moyen-Orient et de l'amorce d'une transition politique au Myanmar,

*Notant avec préoccupation*, toutefois, le déclin de la promotion et de la protection des droits sociaux et politiques et des libertés civiles ainsi que les restrictions auxquelles sont soumises les personnes et la société civile, et qui frappent la liberté d'expression, d'association et de religion et de croyance dans certains pays,

*Exprimant notre inquiétude* à l'égard du développement de la démocratie au Mali, qui est gravement compromis par des forces non démocratiques et des groupes terroristes, et réaffirmant la ferme intention de la Communauté des démocraties de faciliter le rétablissement dans ce pays d'une démocratie pluraliste et stable, régie par l'état de droit, grâce à l'instauration d'un dialogue national ouvert à tous et à une réconciliation durable,

*Prenant acte* du rôle important que jouent l'Organisation des Nations Unies et les organisations régionales et non gouvernementales dans le développement de la démocratie ainsi que d'autres initiatives passées et présentes ayant pour objectif d'appuyer et de promouvoir la démocratie et les valeurs démocratiques dans le monde entier,

*Conscients* de la contribution de la coopération internationale à la promotion des buts énoncés dans la Déclaration de Varsovie et d'autres documents et engagements internationaux, y compris les objectifs du Millénaire pour le développement, et convaincus que la Communauté des démocraties peut jouer un rôle important à cet égard dans le cadre de cette coopération et de cet échange de données d'expérience, et grâce à la fourniture de services d'entraide,

*Rappelant* que l'égalité des hommes et des femmes et la protection et la promotion des droits des femmes font partie intégrante des droits de l'homme et constituent un élément fondamental de la démocratie,

*Avons adopté la déclaration suivante :*

1. Nous réaffirmons notre ferme intention de faire progresser la démocratie dans nos pays et dans le monde entier, en veillant à faire coïncider les principes et la pratique et, à cette fin, de coopérer de façon ouverte, transparente et sans exclusive avec les parties prenantes intéressées aux niveaux national et international, à l'intérieur de nos pays et entre nos pays et aussi avec les autres acteurs internationaux concernés;

2. Nous réaffirmons que nous demeurons résolus à poursuivre la réforme de la Communauté des démocraties, engagée sous la présidence de la Lituanie, et saluons les réformes institutionnelles mises en place sous la présidence de la Mongolie, conformément aux décisions prises par la Conférence ministérielle de Vilnius en 2011, notamment la création du Conseil d'administration et du Comité exécutif, la nomination du premier Secrétaire général de la Communauté et l'institutionnalisation de son secrétariat permanent. Ces structures institutionnelles de base contribuent à faire de la Communauté une coalition dynamique, capable de prendre des mesures effectives pour renforcer la démocratie et la société civile à l'échelle mondiale;

3. Nous nous félicitons des mesures concrètes prises par la présidence pour promouvoir l'enseignement de la démocratie, et nous œuvrerons de concert en vue

d'assurer la pleine application de la résolution 67/18 de l'Assemblée générale de l'Organisation des Nations Unies sur l'enseignement de la démocratie, qui contribuera au renforcement de la société et des institutions démocratiques, à l'exercice des droits de l'homme et à la réalisation des objectifs du Millénaire pour le développement. En outre, nous appelons l'attention de tous les États membres de la Communauté des démocraties sur le plan d'action figurant dans la Déclaration de Charlottesville relative à la création d'une culture de la démocratie par l'enseignement, élaborée par le Comité directeur international;

4. *Nous saluons* les mesures concrètes prises, depuis la Conférence ministérielle tenue à Vilnius, par les groupes de travail de la Communauté pour atteindre les objectifs fixés par celle-ci, qui sont notamment les suivants :

- Autonomisation et protection de la société civile grâce à une action diplomatique concertée visant à empêcher l'adoption de lois et règlements qui limitent abusivement ses activités, et à abroger celles qui ont été adoptées;
- Création du réseau LEND et de son groupe de travail à l'intention des dirigeants des nouvelles démocraties, plateforme en ligne permettant la diffusion de pratiques optimales, les échanges entre pairs et la communication d'informations sur la réforme et l'état de droit au profit des gouvernants des pays en transition démocratique;
- Rationalisation des activités du Groupe de travail sur l'enseignement de la démocratie afin qu'elles soient axées sur des mesures concrètes, telles que l'organisation de séminaires internationaux, l'élaboration de programmes d'études et la mise en place d'une bibliothèque numérique contenant des programmes et des ouvrages consacrés à l'enseignement de la démocratie;

5. *Nous nous félicitons* de la mise en place par la Communauté des autres activités ci-après :

- Organisation du Forum international sur le leadership des femmes à Oulan-Bator, les 7 et 8 juillet 2012;
- Convocation de la première réunion ministérielle informelle Asie-Pacifique à Oulan-Bator, le 28 avril 2013, au cours de laquelle les ministres ont décidé qu'une telle réunion se tiendrait régulièrement en marge des conférences ministérielles de la Communauté des démocraties;
- Mise en place d'un réseau asiatique pour la démocratie en vue de consolider les activités de la société civile dans la région et de renforcer les acquis démocratiques en Asie;
- Promotion du dialogue, régional et bilatéral, de la coopération et des échanges de données d'expérience en matière de développement démocratique;
- Poursuite des réunions du Groupe de coordination des pays démocratiques, chargé de traiter de questions telles que l'enseignement de la démocratie, l'état de droit et le soutien de la démocratie;
- Mise en place de la première série d'équipes spéciales dans le cadre de l'initiative « Partenariat pour la démocratie », pour la Tunisie et la République de Moldova;

- Lancement de la procédure pour l'octroi du statut d'observateur auprès de l'Assemblée générale des Nations Unies;
- Désignation du Forum parlementaire pour la démocratie, créé sous la présidence de la Lituanie, en tant qu'organe affilié à la Communauté des démocraties;
- Tenue de la première réunion du Groupe des amis du Mali au sein de la Communauté des démocraties à Bamako, en vue d'appuyer le rétablissement de l'ordre démocratique dans ce pays;
- Création d'un groupe spécial pour le Myanmar, chargé d'accompagner la transition démocratique dans ce pays;
- Promotion d'une coopération efficace avec la société civile en vue d'améliorer la transparence, la responsabilité, la légitimité et le fonctionnement des gouvernements démocratiques;

6. *Nous nous félicitons également* des résultats concrets obtenus dans le cadre des forums organisés à Oulan-Bator les 27 et 28 avril par cinq composantes de la Communauté des démocraties (instances parlementaires, société civile, femmes, jeunes et entreprises) pour examiner les difficultés rencontrées dans l'action menée en vue de promouvoir et consolider les réformes démocratiques et les possibilités qui s'offrent dans ce domaine, notamment les moyens de mettre la gouvernance transparente au service de la démocratie et l'amélioration de la lutte contre la corruption. Ces forums ont également été l'occasion d'échanger des données d'expérience et de mettre au point de nouvelles mesures de coopération, en rapport notamment avec l'ouverture gouvernementale, la transparence, la gouvernance démocratique et le soutien des démocraties émergentes. Leur contribution à la septième Conférence ministérielle est d'une grande utilité et servira de base à la Communauté pour prendre d'autres mesures concrètes en coopération avec ses composantes;

7. *Nous sommes résolus* à accroître et à renforcer les activités de la Communauté des démocraties afin d'améliorer la gouvernance démocratique dans nos pays mais aussi de promouvoir et de protéger les valeurs démocratiques dans les pays où la démocratie est menacée. À cette fin, nous nous engageons à prendre les mesures ci-après :

- Appuyer les activités menées par les composantes de la Communauté des démocraties, qui visent à promouvoir une gouvernance démocratique, transparente et fondée sur le principe de responsabilité, à surmonter, le cas échéant, les obstacles qui s'y opposent et à promouvoir les droits de l'homme et la liberté;
- Œuvrer de concert pour faire en sorte que les droits de l'homme, les libertés fondamentales et la gouvernance démocratique soient considérés comme faisant partie intégrante d'un développement sans exclusive et de l'action visant à éliminer l'extrême pauvreté au moment où la communauté internationale s'emploie à élaborer le cadre de développement pour l'après-2015;
- Fournir un appui aux pays qui se sont engagés sur la voie de la démocratie afin de faciliter l'émergence de sociétés démocratiques fondées sur une bonne gouvernance, sur la protection des droits de l'homme et des libertés

fondamentales et sur le respect de l'état de droit, comme le prévoit la résolution 19/356 du Conseil des droits de l'homme de l'ONU;

- Favoriser et défendre un environnement favorable à la société civile, notamment grâce à l'adoption de lois nationales qui ne restreignent pas indûment sa liberté d'action;
- Protéger et promouvoir la liberté d'expression, de réunion et d'association pacifiques, de religion et de croyance, et soutenir ceux dont les droits sont bafoués ou violés, l'accent étant mis sur le fait que les droits de l'homme, dont la liberté d'expression, s'exercent en ligne aussi bien qu'ailleurs;
- Renforcer l'observation des élections par des équipes internationales pour faire en sorte que la volonté du peuple s'exprime véritablement dans un climat de transparence et, au besoin, formuler des recommandations en vue d'améliorer l'intégrité et l'efficacité de l'ensemble des opérations électorales en s'abstenant de toute ingérence dans leur déroulement;
- Renforcer encore le rôle que joue la Communauté des démocraties à l'ONU :
  - En encourageant le Groupe de coordination des pays démocratiques à jouer un rôle de premier plan dans la promotion des objectifs énoncés dans la Charte des Nations Unies, la Déclaration universelle des droits de l'homme et la Déclaration de Varsovie, à l'Assemblée générale, au Conseil des droits de l'homme et dans les autres organes compétents de l'ONU;
  - En appuyant les travaux des mécanismes spéciaux de l'ONU portant sur des questions liées à la démocratie et aux droits de l'homme, en particulier les rapporteurs spéciaux chargés de rendre compte du respect du droit de réunion et d'association pacifique et du droit à la liberté d'opinion et d'expression ainsi que de la situation des défenseurs des droits de l'homme;
  - En instaurant une coopération plus étroite avec le Programme des Nations Unies pour le développement, le Fonds des Nations Unies pour la démocratie, d'autres organes compétents de l'ONU et l'Alliance des civilisations de l'Organisation des Nations Unies;
- Promouvoir l'autonomisation des femmes et leur pleine participation à tous les aspects de la vie politique, sociale et économique, et lutter contre la violence sexiste;
- Encourager la Communauté des démocraties et les organisations internationales et régionales à renforcer leur coopération et la coordination de leurs efforts, et promouvoir des initiatives telles que le Partenariat pour un gouvernement transparent;
- Redoubler d'efforts pour intégrer les vues de la société civile dans tous les aspects des travaux de la Communauté des démocraties, pour apporter un appui au Comité directeur international non gouvernemental et pour soutenir la société civile dans le monde entier;
- Déterminer si la Communauté des démocraties gagnerait à devenir une organisation internationale à part entière;

8. *Nous souhaitons* la bienvenue à la nouvelle présidence d'El Salvador et l'assurons de notre volonté de l'appuyer et de l'aider à guider les efforts déployés par les nombreuses parties prenantes en vue de protéger, renforcer et faire progresser la démocratie et les valeurs démocratiques dans nos pays et partout dans le monde;

9. *Nous félicitons* la Mongolie d'avoir dirigé de façon remarquable les travaux de la Communauté des démocraties en s'efforçant de faire progresser la démocratie et les valeurs démocratiques dans la région de l'Asie et du Pacifique et dans le monde entier, et la remercions d'avoir accueilli la septième Conférence ministérielle de la Communauté des démocraties à Oulan-Bator.

---